



Bulletin Officiel

N° 5546 Mardi 13 Fevrier 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

COMMUNIQUE

- UNITED GENERAL PARTNERS
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND I

2

AVIS DES SOCIETES

FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING

TUNISIE LEASING

3-6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2017-2

7-10

HANNIBAL LEASE 2017-3

11-15

ATL 2017-2

16-20

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG INTERNATIONA SERVICES

21

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT – CREDIMMO 1

22

FCC BIAT – CREDIMMO 2

23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24-25

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017

- SICAV AVENIR
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE

RETRAIT D'AGREMENTS

Le Conseil du Marché Financier a décidé lors de sa réunion du 16 janvier 2018 de retirer les agréments suivants :

- UNITED GENERAL PARTNERS (société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers)
- ATLAS SEED FUND (fonds d'amorçage)
- FCPR A.T.I.D. FUND II (fonds commun de placement à risque)

AVIS DE SOCIETES

**Fusion absorption par Tunisie Leasing
de sa filiale Tunisie Factoring**

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Tunisie Leasing

Siège social : Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

1. Aspect économique de l'opération :

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

2. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

4. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

6 - Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1^{er} janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

8-La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (**32**) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (**25**) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:

b. Incidence sur les capitaux propres :

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997¹ DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action	1,43	1,40	1,06

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

¹ C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligatoire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac, 2046 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 février 2018 à 9H00 à la nouvelle adresse de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Modification du siège social.
- 2 - Modification corrélative des Statuts.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 février 2018**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	2,183 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	0,036 DT	par part P2

Total brut : 2,219 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	105,077 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	2,039 DT	par part S

Total brut : 107,116 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,33%.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 février 2018**, seront effectués comme suit :

Part P3 :

Principal Unitaire	:	114,157 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut	:	3,105 DT	par part P3
<hr/>			

Total brut : **117,262 DT par part P3**

Part S :

Intérêt Unitaire brut	:	9,286 DT	par part S
<hr/>			

Total brut : **9,286 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,33%.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,733	171,754		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,434	116,450		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,509	99,522		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,790	101,812		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,781	102,793		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,332	15,334		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,109	112,123		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)***	CGF	25/02/08	1,097	1,102	1,103		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,054	101,055		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,575	1,577		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,727	41,731		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,457	56,464		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,056	123,260		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,488	120,785		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	146,140	146,357		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	536,247	536,922		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	126,645	126,467		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,366	135,492		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,022	139,954		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,433	118,949		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	113,869	114,267		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	164,346	164,546		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	97,653	97,737		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	102,706	102,821		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	160,319	160,496		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	141,143	141,404		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	110,672	110,891		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	110,566	110,922		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,249	22,310		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2340,945	2346,279		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	122,730	123,622		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	156,363	156,258		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	180,980	182,081		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	17,348	17,341		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5272,374	5264,020		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,746	2,776		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,368	2,389		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,259	1,262		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,123	1,141		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,140	1,166		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,139	1,170		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	122,783	123,299		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	120,221	119,965		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1078,272	1094,705		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,423	11,545		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,545	10,502		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,830	108,845
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,519	103,529
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,838	105,854
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,334	103,347
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,046	105,062
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,899	107,911
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,444	105,458
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,267	102,279
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	103,975	103,984
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,873	104,887
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,004	104,017
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,579	107,592
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,553	105,564
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,459	104,469
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,312	103,325
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,666	104,676
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,543	103,556
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIF	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,572	104,586
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,872	105,883
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,617	103,630
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,582	103,597
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,824	105,834
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,941	102,951

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,689	10,690
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,353	104,369
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,840	104,854
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,526	105,539
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,500	10,501
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	60,845	60,837
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	100,695	100,828
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,901	17,912
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	313,554	315,181
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,405	30,397
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2415,554	2417,840
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	74,836	74,941
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,678	56,752
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	112,325	112,558
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	100,621	100,808
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,026	11,023
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,848	11,872
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,962	14,953
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,846	13,879
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,769	14,833
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	12,925	12,964
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	153,838	154,157
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	144,531	144,803
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,909	8,870
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	114,608	115,124
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	89,035	89,178
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	92,001	92,020
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	97,858	97,928
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	108,290	108,380
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,460	97,687
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,207	10,189
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,299	101,176
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	164,271	164,903
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	106,104	110,063
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,810	110,666
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	111,686	112,910
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	209,273	209,632
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	190,167	190,515
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	161,483	161,727
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,830	22,930
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	144,529	144,948
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,801	115,841
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9164,030	9180,684
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,949	80,119
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1031,363	1024,744
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5823,613	5848,995
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5166,980	5134,257
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,439	101,503
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	120,268	120,264
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11712,756	11659,216

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassé des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Décembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 81,29 % de son actif en valeurs mobilières, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «SICAV AVENIR» emploie 5,19 % de son actif net en titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2017.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 22 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	924 909	938 710
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		206 524	161 202
b - Obligations et Valeurs assimilées		718 385	777 508
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		212 562	234 924
a - Placements monétaires	3-3	202 966	202 751
b - Disponibilités	3-9	9 596	32 172
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 137 820	1 173 981
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	4 060	7 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	16
TOTAL PASSIF		4 060	7 142
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 088 143	1 121 170
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	45 617	45 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	4
b - Sommes distribuables de l'exercice		45 602	45 665
ACTIF NET		1 133 759	1 166 839
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 137 820	1 173 981

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	10 129	51 845	10 456	51 396
a - Dividendes	-	10 522	-	11 088	
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 129	41 323	10 456	40 308	
c - Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 084	12 039	3 566	8 392
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 213	63 885	14 022	59 788
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 217	-12 799	-3 216	-13 109
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 995	51 086	10 807	46 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-882	-3 501	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 113	47 585	10 807	46 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-2 011	-1 983	-	-1 014
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 102	45 602	10 807	45 665
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		2 011	1 983	-	1 014
* Variation des +/- values potentielles sur titres		15 158	16 228	17 823	75 930
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-1 029	-14 100	-55 440
* Frais de négociation de titres		-	-49	-67	-391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		24 271	62 736	14 463	66 777

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	9 113	47 585	10 807	46 678
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	15 158	16 228	17 823	75 930
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	- 1 029	- 14 100	- 55 440
d - Frais de négociation de titres	-	- 49	- 67	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 45 656	-	- 41 322
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	1 188	-	54
* Capital	-	1 161	-	52
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-3	-	1
* Régularisations des sommes distrib.	-	30	-	1
b - Rachats	- 51 348	- 51 348	-	- 96 130
* Capital	- 49 082	- 49 082	-	- 90 585
* Régularisation des sommes non distrib.	- 255	- 255	-	- 1 716
* Régularisation des sommes distrib.	- 2 011	- 2 011	-	- 3 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 27 077	- 33 080	14 463	- 70 621
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 160 836	1 166 839	1 152 376	1 237 460
b - En fin de période	1 133 759	1 133 759	1 166 839	1 166 839
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	21 266	21 244	21 244	22 988
b - En fin de période	20 336	20 336	21 244	21 244
VALEUR LIQUIDATIVE	55,751	55,751	54,926	54,926
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	2,13%	5,42%	1,26%	5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 924 909 DT contre 938 710 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Coût d'acquisition	918 172	949 083
- Actions et droits rattachés	159 994	130 900
- Titres OPCVM	58 218	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	699 960	759 965
Plus ou moins values potentielles	-11 688	-27 916
- Actions et droits rattachés	-12 293	-28 503
- Titres OPCVM	605	587
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	18 425	17 543
Total	924 909	938 710

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 129 DT pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, contre un montant de 10 456 DT du 01/10/2016, au 31/12/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ème trimestre 2017	31/12/2017	4ème trimestre 2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	7 957	-	11 088
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 565	-	-
- Revenus des Obligations	10 129	41 323	10 456	40 308
Total	10 129	51 845	10 456	51 396

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 202 966 DT contre 202 751 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Bons de trésor à court terme	-	-
Compte à terme	202 966	202 751
Total	202 966	202 751

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 3 084 DT contre 3 566 DT du 01/10/2016, au 31/12/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	4 ème trimestre 2017	31/12/2017	4ème trimestre 2016	31/12/2016
- Intérêts/ Placements à terme	3 084	12 039	3 566	8 392
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-	-
Total	3 084	12 039	3 566	8 392

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/10/2017	
- Montant	1 122 321
- Nombre de titres	21 266
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	- 49 337
- Nombre de titres	930
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	15 158
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2017	
- Montant	1 088 143
- Nombre de titres	20 336
- Nombre d'actionnaires	20

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	45 602	45 665
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	4
Total	45 617	45 669

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 4 060 DT contre 7 127 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Gestionnaire	975	3 865
- Dépositaire	3 085	3 262
Total	4 060	7 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 3 217 DT contre 3 216 DT du 01/10/2016, au 31/12/2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	4 ème trimestre 2017	31/12/2017	4ème trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 920	11 619	2 918	11 926
- Rémunération du dépositaire	297	1180	298	1183
Total	3 217	12 799	3 216	13 109

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 9 596 DT contre 32 172 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	9 596	32 172
Total	9 596	32 172

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2017, par rapport à celui du 31/12/2016, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

3-11 Autres charges :

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 882 DT contre un solde nul du 01/10/2016, au 31/12/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ème trimestre 2017	31/12/2017	4ème trimestre 2016	31/12/2016
Contribution exceptionnelle	882	3 501	-	-
Total	882	3 501	-	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1000 Dinars HT l'an.

4- 3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant Loi de Finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017, et a été réglée le 29 Décembre 2017.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		159 993,910	147 701,210	12,98%	13,03%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	11 892,760	1,05%	1,05%
SFBT	638	13 380,520	12 597,310	1,11%	1,11%
SOTRAPIL	5700	61 612,150	59 576,400	5,24%	5,25%
SOTUVER	4600	22 304,040	23 634,800	2,08%	2,08%
SPDIT	1000	8 500,000	8 200,000	0,72%	0,72%
TUNIS RE	3580	32 998,000	29 867,940	2,63%	2,63%
SOTUVER NS	400	1 849,200	1 932,000	0,17%	0,17%
Obligations		699 960,000	718 384,985	63,14%	63,36%
AMENBANK2009 B	500	23 320,000	23 584,506	2,07%	2,08%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	52 778,082	4,64%	4,66%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	60 000,000	60 060,756	5,28%	5,30%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	103 928,767	9,13%	9,17%
BNA 2009 SUB	1000	46 640,000	48 119,395	4,23%	4,24%
BTE 2009	1000	20 000,000	20 246,246	1,78%	1,79%
BTK 2014-1 B	1000	80 000,000	80 209,008	7,05%	7,07%
CIL 2016/2	700	70 000,000	73 670,685	6,47%	6,50%
ELW 2013	1000	20 000,000	20 752,219	1,82%	1,83%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 624,921	8,84%	8,88%
TL 2013-2 B	1000	80 000,000	84 384,263	7,42%	7,44%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	50 026,137	4,40%	4,41%
TITRES OPCVM		58 218,408	58 823,278	5,17%	5,19%
SICAV l'EPARGNANT	571	58 218,408	58 823,278	5,17%	5,19%
Total Général		918 172,318	924 909,473	81,29%	81,58%

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 143.698.672 Dinars , un actif net de 143.072.694 Dinars et un bénéfice de la période de 1.750.488 Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 4 aux états financiers dont le contenu indique que, par Référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV BH OBLIGATAIRE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **465 332** Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.
- ✓ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 27,10 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/12/2017
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	78 601 588	124 327 613
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 846 366	4 275 493
b - Obligations et Valeurs assimilées		76 754 344	119 997 450
c - Autres Valeurs		878	54 670
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		64 289 350	67 178 917
a - Placements monétaires	3-3	25 345 966	30 316 709
b - Disponibilités		38 943 384	36 862 208
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	807 734	1 077 534
TOTAL ACTIF		143 698 672	192 584 064
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	173 705	220 896
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	452 273	450 860
TOTAL PASSIF		625 978	671 756
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	136 824 100	183 917 423
CP 2 - Sommes distribuables		6 248 594	7 994 885
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		770	87
b - Sommes distribuables de la période		6 247 824	7 994 798
ACTIF NET		143 072 694	191 912 308
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		143 698 672	192 584 064

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 071 751	4 909 420	957 935	3 641 152
a - Dividendes		-	168 464	-	72 350
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 071 657	4 739 638	957 422	3 565 073
c - Revenus des autres valeurs		94	1 318	513	3 729
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 007 105	3 597 731	1 405 006	3 442 318
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 078 856	8 507 151	2 362 941	7 083 470
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	172 823	728 989	220 010	665 722
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 906 033	7 778 162	2 142 931	6 417 748
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	173 803	696 054	67 432	213 320
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 732 230	7 082 108	2 075 499	6 204 428
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-394 754	-834 285	-154 236	1 790 370
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 337 476	6 247 824	1 921 263	7 994 798
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		394 754	834 285	154 236	-1 790 370
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		18 259	-4 279	18 508(*)	-28 019
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-89 692	-1 820(*)	30 305
* Frais de négociation des titres		-	-37 331	-	-887
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 750 488	6 950 806	2 092 187	6 205 827

(*) Montants ajustés suite à une erreur de présentation d'une plus-value sur cession parmi la variation des +/-valeurs potentielles sur titres.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2017

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	1 732 230	7 082 108	2 075 499	6 204 428
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	18 259	-4 279	18 508(*)	-28 019
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-89 692	-1 820(*)	30 305
d - Frais de négociation de titres	-	-37 331	-	-887
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	6 118 261	-	5 353 409
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	25 782 934	134 360 560	29 042 292	186 107 957
* Capital	25 207 800	131 331 100	28 391 400	182 588 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-391 578	-1 974 126	-415 453	-2 668 934
* Régularisation des sommes distrib.	966 712	5 003 586	1 066 345	6 187 991
b - Rachats	34 537 358	184 032 719	32 859 036	108 686 116
* Capital	33 698 600	178 999 100	32 108 200	106 407 300
* Régularisation des sommes non distrib.	-522 756	-2 680 106	-469 747	-1 551 585
* Régularisation des sommes distrib.	1 361 514	7 713 725	1 220 583	3 830 401
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 003 935	-48 839 614	-1 724 557	78 274 260
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	150 076 629	191 912 308	193 636 865	113 638 048
b - En fin de période	143 072 694	143 072 694	191 912 308	191 912 308
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 474 642	1 866 414	1 903 582	1 104 598
b - En fin de période	1 389 734	1 389 734	1 866 414	1 866 414
VALEUR LIQUIDATIVE	102,950	102,950	102,824	102,824
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,59%	4,29%	4,30%	4,16%

(*) Montants ajustés suite à une erreur de présentation d'une plus-value sur cession parmi la variation des +/-values potentielles sur titres.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Décembre 2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **78 601 588** Dinars, contre un solde de **124 327 613** Dinars au 31/12/2016. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres de l'Etat		500 000,000	517 841,096	0,36%	0,36%	
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000,000	517 841,096	0,36%	0,36%	-
Obligations de sociétés		74 383 466,550	76 236 502,467	53,05%	53,29%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	932 800,000	943 166,513	0,66%	0,66%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	699 658,846	707 681,835	0,49%	0,49%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	232 755,186	235 429,516	0,16%	0,16%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	2 133 017,143	2 165 366,413	1,51%	1,51%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	1 600 000,000	1 620 750,027	1,13%	1,13%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 866 585,000	1 894 890,611	1,32%	1,32%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	3 200 000,000	3 221 279,562	2,24%	2,25%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 020 219,178	2,10%	2,11%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 750 000,000	2,61%	2,62%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 059 186,850	1,43%	1,44%	BBB
ATL 2013/1	10 000	600 000,000	622 713,863	0,43%	0,44%	BBB
ATL 2013-2	5 000	300 000,000	302 225,096	0,21%	0,21%	BBB
ATL 2014-2	10 000	400 000,000	414 328,986	0,29%	0,29%	BBB
ATL 2014-3	5 000	300 000,000	316 291,069	0,22%	0,22%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 095 802,740	2,15%	2,16%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 249 600,000	3,65%	3,67%	BBB
ATL SUB 2017	5 000	500 000,000	506 666,302	0,35%	0,35%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	600 000,000	606 130,850	0,42%	0,42%	-
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	400 000,000	411 969,315	0,29%	0,29%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	400 000,000	413 255,890	0,29%	0,29%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	600 000,000	625 386,082	0,44%	0,44%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	240 000,000	240 283,529	0,17%	0,17%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 054 695,890	1,43%	1,44%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	500 000,000	525 486,027	0,37%	0,37%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	500 000,000	526 152,329	0,37%	0,37%	BB+
BH 2009	75 000	4 035 050,000	4 035 518,723	2,81%	2,82%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	1 284 000,000	1 319 785,959	0,92%	0,92%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	856 000,000	879 067,910	0,61%	0,61%	-
BH SUB 2015	5 000	300 000,000	310 558,685	0,22%	0,22%	-

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
BNA SUB 2009	25 000	1 166 300,000	1 203 422,885	0,84%	0,84%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	4 000 000,000	4 145 621,917	2,88%	2,90%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	2 400 000,000	2 487 373,150	1,73%	1,74%	-
BTE 2009	30 000	600 000,000	607 456,438	0,42%	0,42%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	210 000,000	212 671,200	0,15%	0,15%	-
BTE 2011	10 000	400 000,000	417 362,850	0,29%	0,29%	-
BTK 2009 (C)	15 000	799 650,000	829 842,594	0,58%	0,58%	-
CHO2009	7 000	175 000,000	175 952,479	0,12%	0,12%	BIAT
CHO-2009	2 000	50 000,000	50 006,329	0,03%	0,03%	BIAT
CIL 2013/1	5 000	100 000,000	100 398,904	0,07%	0,07%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	180 000,000	190 074,477	0,13%	0,13%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	300 000,000	310 060,274	0,22%	0,22%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	180 000,000	181 901,392	0,13%	0,13%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	400 000,000	415 123,288	0,29%	0,29%	BBB-
CIL-2016-2	5 000	500 000,000	526 301,369	0,37%	0,37%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	300 000,000	309 394,850	0,22%	0,22%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	412 500,000	426 545,548	0,30%	0,30%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	400 000,000	400 407,671	0,28%	0,28%	B+
HL 2013/1	10 000	200 000,000	206 926,466	0,14%	0,14%	BB
HL 2013/2	5 000	400 000,000	419 782,575	0,29%	0,29%	BB
HL 2014-1	6 000	480 000,000	485 169,798	0,34%	0,34%	BB-
HL 2015-1	10 000	600 000,000	624 910,027	0,43%	0,44%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	300 000,000	301 878,181	0,21%	0,21%	B
HL 2015-2	5 000	400 000,000	418 712,110	0,29%	0,29%	BB
HL 2016-1	20 000	1 600 000,000	1 650 167,233	1,15%	1,15%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 011 699,726	1,40%	1,41%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	500 000,000	527 246,575	0,37%	0,37%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	500 000,000	527 958,904	0,37%	0,37%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 500 000,000	1,04%	1,05%	BB
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000,000	1 567 742,466	1,09%	1,10%	A-
SERVICOM 2012	8 000	160 000,000	166 896,219	0,12%	0,12%	BB
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	512 760,548	0,36%	0,36%	CCC+
STB 2008/1	5 000	218 750,375	225 514,009	0,16%	0,16%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 066 200,000	1 101 374,668	0,77%	0,77%	-
TL 2012-1	10 000	400 000,000	411 890,411	0,29%	0,29%	BBB+
TL 2012-2	15 000	300 000,000	314 540,055	0,22%	0,22%	BBB+
TL SUB 2013	16 000	320 000,000	331 979,398	0,23%	0,23%	BB+
TL 2014-2	10 000	800 000,000	802 325,041	0,56%	0,56%	BBB+
TL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 035 559,452	0,72%	0,72%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,70%	0,70%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 050 972,055	0,73%	0,73%	BB+
TL SUB 2013-2	11 900	476 000,000	501 304,942	0,35%	0,35%	BB+
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	400 000,000	407 732,602	0,28%	0,28%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 399 200,000	1 427 551,257	0,99%	1,00%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 058 389,041	0,74%	0,74%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	160 000,000	161 939,288	0,11%	0,11%	BB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2017	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
UNIFACTOR 2015	5 000	400 000,000	419 772,055	0,29%	0,29%	BB
Titres des FCC		873,200	878,650	0,00%	0,00%	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	873,200	878,650	0,00%	0,00%	Aaa.tn
Titres des OPCVM		1 826 110,098	1 846 365,640	1,28%	1,29%	
AMEN TRESOR SICAV	17 540	1 826 110,098	1 846 365,640	1,28%	1,29%	
Total Général		76 710 449,848	78 601 587,853	54,70%	54,94%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du 4^{ème} trimestre 2017, **6 250 000** Dinars sous forme d'obligations de sociétés.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 4^{ème} trimestre 2017 concernent le remboursement des obligations des sociétés échus pour un montant de **2 810 000** Dinars, le remboursement des parts des fonds communs de créances pour un montant de **13 910** Dinars, et la cession des titres de l'emprunt national pour un montant de **4 800 000** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 071 751** Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre **957 935** Dinars du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des obligations	1 008 528	3 995 050	861 265	3 229 976
Revenus des titres de l'Etat	63 129	744 588	96 157	335 097
Revenus des titres des FCC (*)	94	1 318	513	3 729
Dividendes	0	168 464	0	72 350
Total	1 071 751	4 909 420	957 935	3 641 152

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **25 345 966** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2017	% Actif	Emetteur	Garantie /note
Certificats de dépôts				20 364 300,130	20 402 547,346	14,20%		
CD141217/030118 KELIBIA	1	20	7,23	498 399,761	499 839,976	0,35%	BH	
CD141217/030118 LAQUINA	1	20	7,23	498 399,761	499 839,976	0,35%	BH	
CD141217/030118 MENZAH 5	1	20	7,23	498 399,761	499 839,976	0,35%	BH	
CD251217/040118 HAMMAMET	1	10	7,23	499 198,277	499 759,483	0,35%	BH	
CD271217/160118 ETTADHAMEN	1	20	7,23	498 399,761	498 799,821	0,35%	BH	
CD291217/080118 JARDIN DEL MENZ	1	10	7,23	499 198,277	499 438,794	0,35%	BH	

CD121217/310118 ML	2	50	7,80	991 426,216	994 855,730	0,69%	ML	F3
CD141217/120218 UNIFACTOR	4	60	7,85	1 979 337,007	1 985 535,905	1,38%	UF	B
CD181217/160218 UNIFACTOR	4	60	7,85	1 979 337,007	1 984 158,372	1,38%	UF	B
CD191217/180118 ML	8	30	7,80	3 979 334,327	3 988 289,452	2,78%	ML	F3
CD201217/290118 ML	4	40	7,80	1 986 252,478	1 990 376,735	1,39%	ML	F3
CD251217/130218 ML	5	50	7,80	2 478 565,540	2 481 566,365	1,73%	ML	F3
CD291217/280118 HL	2	30	9,00	994 044,665	994 640,199	0,69%	HL	B
CD291217/280118 ML	4	30	8,00	1 989 403,973	1 990 463,575	1,39%	ML	F3
CD291217/280118 UNIFACTOR	2	30	8,15	994 603,319	995 142,987	0,69%	UF	B
Billets de trésorerie				4 929 273,084	4 943 418,467	3,44%		
BDT141217/140318 LIG (*)	100	90	7,20	4 929 273,084	4 943 418,467	3,44%	LIG	
Total				25 293 573,214	25 345 965,813	17,64%		

* Les billets de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE font l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement des billets.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **1 007 105** Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre **1 405 006** Dinars pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts des comptes à terme	530 845	1 914 238	326 791	1 203 097
Intérêts des billets de trésorerie	72 299	295 594	72 299	395 434
Intérêts des certificats de dépôt	403 961	1 387 899	1 005 916	1 843 787
Total	1 007 105	3 597 731	1 405 006	3 442 318

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **807 734** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Titres de créance échus	801 766	826 799
Retenues à la source sur titres de créances	5 968	250 735
Total	807 734	1 077 534

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	183 917 423	108 851 773
Nombre de titres	1 866 414	1 104 598
Nombre d'actionnaires	1 043	1 012
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	131 331 100	182 588 900
Régul. des sommes non distribuables	-1 974 126	-2 668 934
Nombre de titres émis	1 313 311	1 825 889
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	178 999 100	106 407 300
Régul. des sommes non distribuables	-2 680 106	-1 551 585
Nombre de titres rachetés	1 789 991	1 064 073
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-4 279	-28 019
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-89 692	30 305
Frais de négociation des titres	-37 331	-887
Capital au 31 Décembre		
Montant	136 824 100	183 917 423
Nombre de titres	1 389 734	1 866 414
Nombre d'actionnaires	1 160	1 043

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **173 705** Dinars contre **220 896** Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	172 525	219 716
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	173 705	220 896

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à **452 273** Dinars contre **450 860** Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 117	383 033
Etat retenues à la source	53	26
Honoraires commissaire aux comptes	37 362	34 164
Redevances CMF à payer	13 070	16 455
TCL à payer	3 521	2 032
Autres rémunérations	150	150
Total	452 273	450 860

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 s'élève à **172 823** Dinars contre **220 010** Dinars pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	172 526	727 809	219 715	664 542
Rémunération du dépositaire	297	1 180	295	1 180
Total	172 823	728 989	220 010	665 722

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle institué par l'article 48 de la loi de finance 2017, la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élève à **173 803** Dinars pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 contre **67 432** Dinars pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevances CMF	38 338	161 735	48826	147676
Honoraires commissaire aux comptes	7 678	30 459	7677	30542
Jetons de présence	3 780	15 000	3740	15000
Rémunération du Directeur Général	530	2 118	529	2118
Contribution conjoncturelle	117 289	465 332	0	0
TCL	6 032	21 219	6649	17853
Autres charges	156	191	11	131
Total	173 803	696 054	67 432	213 320

4 - Evènements exceptionnels :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV BH OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **465 332,106** Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La CCE a été liquidé et payé au Trésor public fin de l'exercice 2017.

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Décembre 2017** qui font apparaître un actif net de **4.863.417 D** et une valeur liquidative égale à **103^d,521** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2017** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2017**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV Finacorp Obligataire au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 15.349 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

- Un changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 » a été effectué à partir du 06/04/2017 entraînant, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent 76,69% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2017. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 23,31% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent 10,49% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 754 329	4 045 327
a- Actions et valeurs assimilées		230 966	262 735
b- Obligations		3 309 610	3 564 655
c- Emprunts d'état		213 752	217 936
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 141 041	1 395 634
a- Placements monétaires		0	499 344
b- Disponibilités		1 141 041	896 289
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		4 895 369	5 440 961
<u>PASSIFS</u>		31 953	33 166
Opérateurs créditeurs	PA1	16 581	17 389
Autres créditeurs divers	PA2	15 372	15 777
<u>ACTIF NET</u>		4 863 417	5 407 794
Capital	CP1	4 683 583	5 203 787
Sommes distribuables		179 834	204 008
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		42	27
b- Résultat distribuable de la période		184 458	204 647
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-4 665	-667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 895 369	5 440 961

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	47 934	214 311	50 666	220 712
a- Dividendes		0	13 867	0	9 635
b- Revenus des obligations		45 716	191 644	48 448	202 252
c- Revenus des B.T.A		2 218	8 800	2 218	8 824
Revenus des placements monétaires	PR2	10 356	40 589	9 701	42 439
Total des revenus des placements		58 291	254 900	60 367	263 151
Charges de gestion des placements	CH 1	-8 477	-35 228	-9 286	-37 835
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		49 814	219 672	51 081	225 316
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-8 727	-35 214	-5 254	-20 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 087	184 458	45 827	204 647
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 620	-4 665	-5 466	-667
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		39 467	179 792	40 361	203 980
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 620	4 665	5 466	667
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 346	-5 623	2 693	-140
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		986	2 382	2 624	6 963
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		43 418	181 216	51 144	211 470

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	43 418	181 216	51 144	211 470
a- Résultat d'exploitation	41 087	184 458	45 827	204 647
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 346	-5 623	2 693	-140
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	986	2 382	2 624	6 963
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	-175 352	0	-200 363
<u>Transactions sur le capital</u>	-98 687	-550 242	-222 651	-1 036 893
a- Souscriptions	982 306	4 185 434	2 307 657	12 483 351
- Capital	952 200	4 069 900	2 234 100	12 067 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 099	-11 505	-6 275	-40 792
- Régularisation des sommes distribuables	33 206	127 039	79 832	456 943
b- Rachats	1 080 993	4 735 676	2 530 308	13 520 244
- Capital	1 049 700	4 588 300	2 452 200	13 059 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 533	-12 942	-7 191	-44 276
- Régularisation des sommes distribuables	34 827	160 318	85 299	505 220
VARIATION DE L'ACTIF NET	-55 269	-544 378	-171 507	-1 025 786
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	4 918 685	5 407 794	5 579 302	6 433 580
b- Fin de période	4 863 417	4 863 417	5 407 794	5 407 794
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- Début de période	47 955	52 164	54 345	62 085
b- Fin de période	46 980	46 980	52 164	52 164
VALEUR LIQUIDATIVE	103,521	103,521	103,669	103,669
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,686%	3,629%	3,894%	3,897%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société FINACorp Obligataire SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au **31 Décembre 2017**, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3- 6 Evénements exceptionnels

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, Finacorp Obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 15.349 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à **3.754.329 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	213 752	4,37%	4,40%
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	213 752	4,37%	4,40%
Obligations		3 207 616	3 309 610	67,61%	68,05%
AB 2008 CAT B	3 000	165 000	170 696	3,49%	3,51%
AB 2009 SUB	1 150	53 636	54 232	1,11%	1,12%
AB 2012 SUB	3 500	175 000	177 470	3,63%	3,65%
AIL 2014-1	2 000	80 000	81 971	1,67%	1,69%
AIL 2015-1	1 500	150 000	153 820	3,14%	3,16%
ATL 2013/2	300	18 000	18 134	0,37%	0,37%
ATL 2014-1	3 000	120 000	125 568	2,57%	2,58%
ATL 2015-1	1 500	150 000	154 439	3,15%	3,18%
ATL 2015-2	1 000	80 000	84 077	1,72%	1,73%
BTE 2010	3 500	227 500	230 592	4,71%	4,74%
CIL 2014-1	1 000	40 000	41 073	0,84%	0,84%
CIL 2014-1	1 000	40 000	41 073	0,84%	0,84%
CIL 2015-1	2 500	150 000	155 030	3,17%	3,19%
CIL 2016-2	1 000	100 000	105 260	2,15%	2,16%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	20 000	20 862	0,43%	0,43%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	251 606	5,14%	5,17%
HL 2015-2	2 500	250 000	262 001	5,35%	5,39%
STB 2010/1	3 000	159 930	165 206	3,37%	3,40%
TLS 2013/1	1 500	90 000	91 287	1,86%	1,88%
TLS 2014/1	3 000	240 000	249 588	5,10%	5,13%
TJL 2016-2	2 000	200 000	210 194	4,29%	4,32%
UBCI 2013	1 000	60 000	61 923	1,26%	1,27%
UIB 2009/1	2 500	150 000	153 231	3,13%	3,15%
UIB 2011/2	1 000	28 550	29 790	0,61%	0,61%
UIB 2012/1	3 500	210 000	220 487	4,50%	4,53%
Titres OPCVM		230 094	230 966	4,72%	4,75%
GO SICAV	2 258	230 094	230 966	4,72%	4,75%
Total		3 648 510	3 754 329	76,69%	77,20%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Placements monétaires	0	499 344
Certificats de dépôts	0	494 176
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	5 168
Disponibilités	1 141 041	896 289
Compte à terme	595 588	0
Intérêts courus sur comptes à terme	3 468	0
Avoirs en banque	570 790	891 815
Sommes à l'encaissement	43 464	0
Sommes à régler	-75 747	0
Intérêts sur Dépôt à vue	3 478	4 474
TOTAL	1 141 041	1 395 634

Le détail des comptes à terme au 31.12.2017 se présente comme suit :

Désignation	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
CAT (92 Jours) 28.11.17- BTK (7.43%)	295 588	297 199	6,07%	6,11%
CAT (90 Jours) 24.11.17 - ATB (7.43%)	300 000	301 856	6,17%	6,21%
Total	595 588	599 056	12,24%	12,32%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	7 097	7 905
Frais du dépositaire	9 484	9 484
Total	16 581	17 389
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	418	468
Charges budgétisées à payer	9 954	10 308
Total	15 372	15 777

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2016	
* Montant en nominal	5 216 400
* Nombre de Titres	52 164
* Nombre d'actionnaires	161
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	4 069 900
* Nombre de titres émis	40 699
Rachats effectués	
* Montant en nominal	4 588 300
* Nombre de titres rachetés	45 883
Capital au 31.12.2017	
* Montant en nominal	4 698 000
* Nombre de Titres	46 980
* Nombre d'actionnaires	155

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2016	5 203 787	5 203 787
Souscription de la période	4 069 900	4 069 900
Rachat de la Période	-4 588 300	-4 588 300
Autres Mouvements	-1 804	178 030
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-5 623	-5 623
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	2 382	2 382
Régularisation Sommes ND	1 437	1 437
Sommes distribuables	0	179 834
Montant Fin de période au 31.12.2017	4 683 583	4 863 417

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17	Du 01.10.16 au 31.12.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Dividendes des titres OPCVM	0	13 867	0	9 635
Revenus Des Obligations				
Intérêts	45 716	191 644	48 448	202 252
Revenus Des BTA				
Intérêts	2 218	8 800	2 218	8 824
TOTAL	47 934	214 311	50 666	220 712

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17	Du 01.10.16 au 31.12.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts sur certificats de dépôt	4 174	26 876	5 942	27 742
Intérêts sur comptes de dépôt	6 183	13 713	3 760	14 697
TOTAL	10 356	40 589	9 701	42 439

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17	Du 01.10.16 au 31.12.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
<i>CH1 : Charges de gestion des placements</i>				
Rémunération du gestionnaire	6 990	29 328	7 799	31 919
Rémunération du dépositaire	1 487	5 900	1 487	5 916
Total	8 477	35 228	9 286	37 835
<i>CH2 : Autres Charges</i>				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 257	5 000
Redevance CMF	1 185	4 971	1 322	5 410
Charges diverses	1	-70	164	267
Charges budgétisées	2 512	9 965	2 512	9 992
Contribution conjoncturelle	3 770	15 349	0	0
Total	8 727	35 214	5 254	20 669

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31.12.2017** s'élève à 29.328 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31.12.2017** s'élève à 5.900 DT.